

Reçu en préfecture le 20/11/2020





ID: 093-229300082-20201119-2020\_11\_19\_033-DE



## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



ID: 093-229300082-20201119-2020\_11\_19\_033-DE



# Délibération n° 11-02 du 19 novembre 2020

MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT NUMÉRIQUE — CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RECONNECT.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les objectifs poursuivis par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association Reconnect, relative à l'expérimentation d'un coffre-fort numérique dit « cloud solidaire », pour un montant de 6 110 euros ;



Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20201119-2020\_11\_19\_033-DE

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.